

A mon avis, cette pratique a déjà été employée à l'égard de divers projets, au Canada, et je ne crois pas qu'aucun député se soit plaint du fait que le gouvernement fédéral offrait des services pour la réalisation de tels projets, évidemment très importants.

Je reconnais aussi qu'il existe deux aspects importants pour le Québec dans le projet de la baie James, c'est-à-dire le progrès économique et le respect d'une minorité.

J'ai eu l'occasion de poser certaines questions au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'ai eu également des discussions avec certains membres du gouvernement du Québec sur l'obligation de tenir compte des 5,000 ou 6,000 Indiens qui vivent dans cette région, de même que sur la nécessité d'évaluer l'importance de ce projet, tout en tenant compte de l'économie.

Malgré certaines inquiétudes exprimées à la Chambre cet après-midi au sujet des enquêtes et de la recherche, il semble bien, selon les dires du ministre de l'Environnement, que plusieurs enquêtes sont en cours et que l'on fait de la recherche. C'est à partir de là, je crois, qu'on s'inquiète beaucoup trop d'une intervention du gouvernement fédéral. Nous reconnaissons que ce projet est à caractère provincial, et nous reconnaissons aussi l'importance pour la province de Québec de le réaliser.

L'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources mentionnait tantôt qu'il existait une demande grandissante d'électricité. Je crois que cela constitue une assurance de plus de la rentabilité de ce projet. Et je voudrais dire deux mots sur les opinions exprimées tantôt par l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Je crois que s'il devenait nécessaire pour le ministre d'inviter le gouvernement du Québec à respecter les droits des Indiens, il ne devrait pas hésiter à le faire. Je crois également qu'il lui incombe de faire comprendre à ces Indiens que nous devons de plus en plus laisser tomber certaines traditions si nous entendons faire face au progrès économique.

• (1640)

A mon avis, plusieurs raisons justifient ces changements, puisqu'il est souvent arrivé que des progrès économiques—et je dirais même certains services publics—ont dû être instaurés, ce qui a causé des ennuis à un groupe d'individus. Ce n'est pas parce que ces déplacements sont obligatoires que nous devons nous abstenir d'agir. Nous pourrions prouver que certains groupes de gens ont été embarrassés dans diverses régions du pays, en vue de faire place au progrès.

A ce moment là, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a la responsabilité d'offrir toute sa collaboration et de surveiller le déplacement de ces 5,000 ou 6,000 Indiens. Il doit s'assurer que les offres du gouvernement du Québec sont raisonnables et que les services nécessaires et certaines garanties d'ordre financier qui sont offerts pour leur réintégration ou réorganisation dans d'autres territoires sont accordés.

Je suis convaincu que l'honorable ministre ne manquera pas à son devoir. Je crois qu'au lieu de demander au gouvernement fédéral d'intervenir immédiatement, le gouvernement du Québec a déjà négocié. Le ministre a mentionné à plusieurs reprises qu'il avait entamé des pourparlers avec le Québec et, à partir de là, je crois que l'attitude tant du gouvernement fédéral que de celui du Québec est encourageante.

[M. La Salle.]

Qu'il me soit aussi permis de parler du manque de confiance que nous avons manifesté non seulement envers les responsables du projet, mais même envers le gouvernement du Québec. On s'inquiète beaucoup de la rentabilité de ce projet, et je crois que des études sérieuses sont actuellement en cours à ce sujet.

A mon avis, le gouvernement du Québec est assez sérieux pour continuer à faire l'évaluation en profondeur de ce projet. A mon sens, certains députés sont beaucoup trop pessimistes quant à la qualité des évaluations qui ont été faites jusqu'à ce jour.

Il est clair que le gouvernement fédéral a aussi la responsabilité de surveiller toutes ces évaluations, de collaborer avec les responsables du projet, pour le mener à bonne fin et pour qu'il profite non seulement à la province de Québec, mais à l'ensemble du Canada.

Étant donné ces changements, ces difficultés et l'hésitation du groupe de personnes en cause dans ces territoires, devons-nous renoncer au projet? J'en reviens à ce que j'ai dit, à savoir que nous devons tout mettre en place pour la réalisation de ce projet avec le plus de coordination et de compréhension possible. Il faudrait que les responsables fassent leur possible pour faire comprendre non seulement à ceux qui seront déplacés, mais aussi à ceux qui sont intéressés à la réalisation de ce projet, qu'il faut trouver des solutions acceptables.

A mon avis, nous devons convaincre ceux qui devront être déplacés d'accepter les règlements, de façon à ne pas entraver la réalisation de ce projet.

Je voudrais aussi mettre en garde tout député qui serait tenté de «politiser» ce projet, même s'il est tentant pour certains députés de profiter d'une telle discussion simplement pour critiquer les responsables du projet. Ce projet a quand même suffisamment d'importance pour qu'on l'étudie d'une façon objective. Par conséquent, on reconnaîtra que la province de Québec ne peut se permettre de faire quoique ce soit qui puisse entraver la réalisation de ce projet.

Monsieur le président, je voudrais rappeler aux ministres ou aux députés responsables de s'intéresser dans toute la mesure du possible à la réalisation du projet de la baie James. Je voudrais leur demander de collaborer sans hésiter non seulement parce qu'il s'agit d'un projet qui touche particulièrement la province de Québec, mais parce que les preuves de rentabilité d'autres projets réalisés sont nombreuses. Nous avons la responsabilité en tant que députés de collaborer à la réalisation de ce projet qui, en définitive, est d'intérêt primordial pour la province de Québec.

Si nous nous limitons à l'aspect constitutionnel du projet et à discuter des juridictions en cause, nous commettrons, à mon avis, une erreur monumentale.

On me dit souvent que le meilleur arbitre d'une partie de hockey est toujours celui qui base sa décision à 50 p. 100 sur le règlement et à 50 p. 100 sur son jugement. A l'égard de ce projet, nous pourrions faire la même chose. Se limiter à dire que les Indiens ont tel ou tel droit, que les provinces n'ont que certains droits, et que le gouvernement fédéral a, lui aussi, la responsabilité de veiller à ce que ces droits soient respectés, constituerait une erreur monumentale.

Bien sûr, le gouvernement fédéral assume des responsabilités vis-à-vis des Indiens. L'intérêt économique du pays doit être développé et, à partir de là, il faudra que chacun fasse preuve de la meilleure volonté possible vis-à-vis de ces juridictions.